

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

: Glade® automatic spray - Pure Clean Linen

UFI

: M97F-53WH-W00A-H9HX

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

: Désodorisant ménager

**Utilisations déconseillées**

: Aucun(e) à notre connaissance.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**: SC Johnson S.A.S.  
C.S. 80016  
92665 - Asnières sur Seine Cedex  
France**Téléphone**

: +33 141117300

**Adresse e-mail**

: A047094@scj.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

: Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Aérosols inflammables	Catégorie 1	Aérosol extrêmement inflammable.
Irritation oculaire	Catégorie 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

**Symboles de danger****Mention d'avertissement**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**Danger****Contient**

acétone

**Mentions de danger**

- (H222) Aérosol extrêmement inflammable.  
(H229) Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
(H319) Provoque une sévère irritation des yeux.  
(H336) Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

- (P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
(P102) Tenir hors de portée des enfants.  
(P305 + P351 + P338) EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
(P337 + P313) Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
(P410 + P412) Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.  
(P501) Éliminer le contenu/récipient selon les consignes de tri de votre commune.  
(P210) Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
(P211) Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
(P251) Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

**Mentions EUH**

- (EUH066) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Etiquetage supplémentaire:**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver dans un endroit frais et sec.

Utiliser avec précaution en cas de sensibilité aux parfums

Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène

**2.3 Autres dangers**

- : Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.

**Perturbateur endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

**Substances PBT et vPvB**

Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui répond aux critères de classification persistante, bioaccumulable et toxique ou très persistante et très bioaccumulable conformément à l'annexe XIII.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Mélanges****Composants dangereux:**

Nom Chimique	No.-CAS/No.-CE	Reg. No.	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids	Limites de concentration spécifique, facteurs M et estimation de la toxicité aiguë (ETA)
acétone	67-64-1 / 200-662-2	01-2119471330-49	Liquides inflammables Catégorie 2 H225  Irritation oculaire Catégorie 2 H319  Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 H336	>= 50.00 - < 75.00	<b>ETA :</b> <b>Oral(e) = 5,800 mg/kg</b> Espèce: Rat <b>Cutané = &gt; 7,400 mg/kg</b> Espèce: Lapin <b>Inhalation = 132 mg/l</b> Espèce: Rat
oxydipropanol	25265-71-8 / 246-770-3	01-2119456811-38		>= 1.00 - < 5.00	<b>ETA :</b> <b>Oral(e) = &gt; 5,000 mg/kg</b> Espèce: Rat <b>Cutané = &gt; 5,010 mg/kg</b> Espèce: Lapin <b>Inhalation = &gt; 2.34 mg/l</b> Espèce: Rat

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

Substance VLEP					
butane	106-97-8 / 203-448-7	01-2119474691-32	Gaz inflammables Catégorie 1 H220  Gaz sous pression  H280	>= 10.00 < 20.00	<b>ETA :</b> <b>Oral(e) :</b> > 2,000 mg/kg Espèce: Rat <b>Cutané :</b> > 2,000 mg/kg Espèce: Lapin <b>Inhalation :</b> 1,237 mg/l Espèce: Souris

**Informations supplémentaires**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- Ingestion : Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Se rincer la bouche à l'eau.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.  
Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ***(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)***Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

---

Inhalation	: Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Ingestion	: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac. Peut provoquer des douleurs abdominales. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

---

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Inapproprié : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

**5.3 Conseils aux pompiers** : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

---

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ***(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)***Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : En dehors des conditions normales d'utilisation éviter les rejets dans l'environnement.

Éviter qu'une grande quantité de produit n'arrive dans les égouts.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** : Si l'aérosol est endommagé:  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu.  
Endiguer les renversements considérables.  
Utiliser du matériel anti-étincelant seulement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.  
Ne pas percer.  
Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Défense de fumer.  
Entreposer dans un endroit frais.  
Ne pas congeler.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** : Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)  
Désodorisant ménager

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs Limites d'Exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
acétone	67-64-1	1,210 mg/m3	500 ppm		EUOEL_TWAS
		2,420 mg/m3	1,000 ppm		FR_STEL
		1,210 mg/m3	500 ppm		FR_TWAS
butane	106-97-8	1,900 mg/m3	800 ppm		FR_TWAS

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.  
Gants en Nitrile - Épaisseur 0,12mm; Temps de passage > 2 heures.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

---

État physique	: aérosol
Couleur	: incolore
Odeur	: Fonctionnel
pH	: Le mélange n'est pas soluble dans l'eau
Point de fusion/point de congélation	: Non requis car le mélange est un gaz.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: -42 °C
Point d'éclair	: -7 °C Propulseur < -10 °C Méthode: (TCC) liquide
Inflammabilité (solide, gaz)	: Entretient la combustion
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: 1.8 %(V)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	: 9.5 %(V)
Pression de vapeur	: 502 kPa
Densité de vapeur relative	: 21
Densité relative	: 0.695 g/cm3 à 20 °CÉvalué(e)
Solubilité(s)	: partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non requis car le produit est un mélange.
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	: Non mesuré car le mélange n'est pas autoréactif.
Viscosité cinématique	: Non requis car le mélange est un gaz.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

Caractéristiques des particules : Non requis car le mélange est un liquide.

**9.2 Autres informations**

Autres informations : Non identifié

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- 10.1 Réactivité** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Aucun(e) à notre connaissance.
- 10.4 Conditions à éviter** : Chaleur, flammes et étincelles.
- 10.5 Matières incompatibles** : Aucun(e) à notre connaissance.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Calculé(e)		> 5 mg/l	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Calculé(e)		> 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Peut provoquer somnolence ou vertiges.Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

Autres informations : Non identifié

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Produit :** Le produit lui-même n'a pas été testé.**12.1 Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
acétone	CL50 Essai en statique	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	6,210 mg/l	96 h
oxydipropanol	CL50 Essai en statique Références croisées	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	46,500 mg/l	96 h
butane	CL50 QSAR	Poisson	24.11 mg/l	96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
acétone	CL50 Essai en statique	Daphnia pulex (Daphnie)	8,800 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	2,212 mg/l	28 d
oxydipropanol	CE50 Essai en statique	Daphnia magna (Grande daphnie )	> 100 mg/l	48 h
butane	CE50 QSAR	Daphnid	14.22 mg/l	48 h

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**Toxicité des plantes aquatiques**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
acétone	NOEC	Microcystis aeruginosa (Cyanobactéries d'eau douce)	530 mg/l	8 d
oxydipropanol	CE50	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	> 100 mg/l	72 h
butane	CE50 QSAR	algue verte	7.71 mg/l	96 h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
acétone	90.9 %	28 d	Facilement biodégradable.
oxydipropanol	93.4 %	28 d	Facilement biodégradable.
butane	70 %	< 10 d	Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
acétone	0.69	-0.23
oxydipropanol	0.3 - 1.4	-0.462
butane	Donnée non disponible	2.89

**12.4 Mobilité dans le sol**

Composant	Point final	Valeur
acétone	Donnée non disponible	
oxydipropanol	Koc	6.04 Calculé(e)
butane	Donnée non disponible	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)

**Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Composant	Résultats
acétone	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
oxydipropanol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
butane	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** : Le mélange ne contient aucune substance à une concentration supérieure à 0,1 % m/m qui figurent sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison des propriétés perturbant le système endocrinien.

**12.7 Autres effets néfastes** : Aucun(e) à notre connaissance.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.  
Veuillez recycler l'emballage vide.

Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
<b>14.1 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	1950	1950	1950
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS, inflammables	AÉROSOLS, inflammables	AÉROSOLS, inflammables
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	2	2	2.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>			
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>			
<b>14.6 Précautions</b>	Une dérogation pour	Une dérogation pour	Une dérogation pour

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ***(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)***Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

<b>particulières à prendre par l'utilisateur</b>	quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.
<b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

: Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences ci-dessous :

Règlement (CE) No. 1907/2006

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses amendements (non applicable pour les cosmétiques)

Règlement (UE) n° 528/2012 (RPB) et ses amendements (applicable aux produits biocides)

Directive 75/324/CEE et ses amendements (applicable aux aérosols &gt; 50ml)

Règlement (CE) n° 1223/2009 et ses amendements (applicable aux produits cosmétiques)

Les tensioactifs contenus dans ce mélange sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 pour les détergents (applicables aux détergents).

Directive 2001/95/CE relative à la Sécurité Générale des Produits

Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO)

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants

Ce produit contient une ou des substances listées à l'annexe II du règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ***(Règlement (UE) 2020/878 modifiant l'annexe II du règlement REACH)***Glade® automatic spray - Pure Clean Linen**

Version 2.1

Date de révision 29.05.2024

Date d'impression 13.09.2024

Spécification Numéro: 350000038720

Formule ou numéro de version:

300000000000000026944.003

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Non requis pour des produits de grande consommation.**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras || dans la marge de gauche.

**Abréviations et acronymes utilisés**

CE - Commission Européenne

CEE - Commission Economique Européenne

CLP - Classification, Etiquetage et Emballage des substances et des mélanges

EN - Standards ou Normes Européennes

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB - très persistant, très biocaccumulable

UN - Nations Unies

**Méthodes d'évaluation**

Sauf indication contraire à la section 11, la procédure utilisée pour déterminer la classification pour la santé humaine est la méthode de calcul pertinente selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Sauf indication contraire à la section 12, la procédure utilisée pour déterminer la classification environnementale est la méthode de la somme des composants classés selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

**Texte complet pour phrase H**

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.